



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse  
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE<sup>1</sup>**  
**Du Mardi 25 juin 2024 à 10h**  
Présentiel (Salle des délibérations – Chambre des Territoires)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 25 juin 2024, à 10 heures**, en présentiel de la salle des délibérations de la Chambre des Territoires, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

**L'ordre du jour était le suivant :**

**I- Adoption du projet de procès-verbal de la réunion plénière du mardi 28 mai 2024**

**II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

**2.1 – *Projet d'avis 2024-17*** relatif au Compte financier unique (CFU) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023 ;

**2.2 - *Projet d'avis 2024-18*** relatif à la Convention cadre pluriannuelle 2024-2028 entre les Missions Locales de Corse et la Collectivité de Corse ;

**2.3 – *Projet d'avis 2024-19*** relatif à l'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2024/2025 ;

**2.4 – *Projet d'avis 2024-20*** relatif au nouveau règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé de Corse.

**III- Délibération portant modification de la délibération CESECC 24-15 relative à la composition de la commission ad hoc « système éducatif » ;**

**IV- Questions diverses.**

\*\*\*

**Étaient présents :**

Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Antoine BATTESTINI, Frédéric BENETTI, Michèle BIAGGI, Gêrôme BOUDA, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Alexandra CESARI, Hyacinthe CHOURY,

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Jean DAL COLLETO, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Bernard FILIPPI, Hélène FILIPPI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, René LOTA, Denis LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Fabrice OGLIASTRO, Pat O'BINE, Julie PANTALONI-BARANOVKY, Jean-Jacques RIUTORT, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Paul TROJANI, Stefanu VENTURINI.

**Étaient absents et ont donné pouvoir :**

Anthony BARTOLI (*Pouvoir à Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI*), Pasquale BRASSET (*Pouvoir à Jean BRIGNOLE*), Jean CANARELLI (*Pouvoir à Frédéric BENETTI*), Magali CANNAC-PADOVANI (*Pouvoir à Cécile LIBERATORE-RUGGERI*), Nicolas DE PERETTI (*Pouvoir à André ANGELETTI*), Marie-Jeanne FEDI (*Pouvoir à Charles CASABIANCA*), Léon GIACOMONI (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI (*Pouvoir à NOBILI Laura*), Patrick MIAS (*Pouvoir à Antoine MARCAGGI*), Pierre-Jean RUBINI (*Pouvoir à Jean-Pierre GODINAT*), Pierre VITALI (*Pouvoir à Antoine BATTESTINI*).

\*\*\*

**Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI** demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (35 présents à l'ouverture de séance), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

**La Présidente** initie son discours par la tenue de la séance du jour à Bastia, qui témoigne de l'attachement à l'inscription du Conseil sur l'ensemble du territoire insulaire, comme l'a illustrée la réunion du Bureau qui s'est tenue de façon délocalisée à Arghjusta-Moriccio et en profite pour remercier Paul-Joseph CAÏTUCOLI et son équipe pour leur accueil.

En effet, à cette occasion, il a pu être apprécié sur le terrain, comment se pense et se concrétise un projet de développement durable sur un territoire rural, découvrir les initiatives innovantes, les bonnes pratiques qui sont mises en œuvre ; les réussites mais également les freins et les difficultés rencontrées dans la réalisation des projets.

**La Présidente** ajoute que dans la poursuite des perspectives tracées dans l'auto-saisine « Cambia u campà » il serait sans doute, utile de recenser sur l'ensemble de l'île les expériences originales, les autres manières de faire, de s'organiser, de produire, de consommer, à faire connaître et populariser afin de permettre à terme d'envisager un changement de paradigme.

**La Présidente** fait référence à la séance du jour qui connaît un ordre du jour assez allégé. L'Assemblée de Corse ne tiendra sa séance que sur une seule journée, avec à l'ordre du jour, uniquement l'approbation du Compte Financier Unique, qui doit être adopté avant le 30 juin. De nombreux rapports, initialement inscrits à l'ODJ de la session de juin sont reportés à celle de juillet. Cela, bien entendu, en raison du contexte politique actuel très particulier, très inquiétant.

En effet, à 5 jours du scrutin d'élections législatives anticipées, et au regard de la qualité de tous ici représentant de la société civile, respectueux de la pluralité des opinions, une certaine neutralité doit être de mise. Cependant, la décision du président MACRON de dissoudre l'Assemblée nationale a enclenché une spirale très alarmante voire dangereuse où le risque de voir un parti d'extrême droite arriver au pouvoir, et menace entre autres nombreuses choses, l'égalité des droits, les libertés publiques.

**La Présidente** allègue que bien entendu l'issue du 7 juillet, est difficile à prévoir, mais il est à craindre que la situation soit encore plus ingérable que précédemment pour gouverner la France, cette crise politique devenant peut-être alors, une crise de régime.

**La Présidente** revient sur l'Assemblée générale plénière précédente au cours de laquelle, elle avait brièvement rappelé les multiples raisons qui pouvaient déterminer un vote de rejet parmi lesquelles, le sentiment d'abandon des classes populaires ou même la perte de repères face à un avenir incertain.

Toutefois, elle souhaite insister sur l'écart, souvent pointé au sein du CESECC, qui se creuse de plus en plus entre la société et le politique et sur le fait que « quand elle tient trop éloignés les acteurs, des décisions qui les concernent, l'action publique se trouve dans l'impasse. ». En effet, dans la situation d'extrême fracturation, de bipolarisation dans laquelle se trouve la société, il est urgent de restaurer la culture du dialogue et du débat, bien mis à mal ces temps-ci.

**La Présidente** considère que toutes les composantes de la société, syndicats, associations, une assemblée comme celle du Conseil, qui alertent sur l'urgence de la prise en compte des questions relatives au pouvoir d'achat, aux inégalités sociales et territoriales, à la redistribution des richesses, à l'accès aux droits, aux nécessaires transitions à effectuer, à l'accession aux services publics et les corps intermédiaires, ont un rôle crucial à jouer pour recréer du lien, assurer la cohésion sociale. Elles doivent être absolument l'expression citoyenne sociale renforcée et entendue, concertée et associée à l'élaboration des politiques publiques.

De plus, tous les moyens d'apaisement doivent être recherchés pour éviter que les conflits s'aggravent et on ne peut que déplorer que le gouvernement ne prenne pas ce chemin, quand par exemple dans un moment de grandes tensions en Nouvelle-Calédonie, il attise au contraire les braises, au risque d'un embrasement sur le territoire en incarcérant le porte-parole de la Cellule de Coordination des Actions de Terrain (CCAT), Christian TEIN, ainsi que plusieurs autres figures du mouvement indépendantiste en métropole, à 17 000 km de leurs familles.

**La Présidente** évoque la nature et la pratique du Conseil qui affirme son engagement envers les principes démocratiques et à cet effet, il conviendra d'être vigilant quant à la défense et la protection des libertés fondamentales.

Enfin, **la Présidente** achève son propos d'introduction par l'annonce du report à la rentrée, des rencontres et conférences qui étaient initialement prévues dans le cadre des travaux sur l'Autonomie autour de la fiscalité et du foncier : elle précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon, en témoignent les échanges ayant déjà eu lieu avec les professeurs Wanda MASTOR et André FAZI, mais qu'il n'aura échappé à personne que le processus de Beauvau était à tout le moins très retardé, sinon compromis.

Puis **la Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour.

*Arrivée d'Antoine MARCAGGI.*

### **1/ Projet de procès-verbal du mardi 28 mai 2024 ;**

**La Présidente** interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote.

**Votants : 47**

NPAV : 0

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 47

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

**2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants :**

**2.1 - Projet d'avis relatif aux Compte financier unique (CFU) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023** ; rapporteure Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

**Jean-Pierre CLEMENTI** relève que la ligne 427 fait état d'un plan sur l'énergie, il juge cette formulation peu précise et souhaiterait que soit mentionné « un plan de rénovation globale ».

**La Présidente** confirme qu'il s'agit vraisemblablement d'une rénovation énergétique qui peut être précisée.

**Jean-Pierre CLEMENTI** souligne que cette rénovation ne doit pas seulement être énergétique mais totale.

**Marie-Josée SALVATORI** objecte que c'est une précision qui vient conforter la phrase précédente.

**La Présidente** propose que cette notion de planification soit mieux explicitée, avec « *un plan de rénovation totale* ».

**Hyacinthe CHOURY** estime que le sens de la phrase sous-tend que la mise en œuvre d'un plan énergétique pourra dégager des moyens supplémentaires, avec des crédits supplémentaires.

**Jean-Pierre GIUDICELLI** s'enquiert de l'éventuel envoi aux mandants de l'information, d'un regroupement en ingénierie.

**Gérôme BOUDA** indique que dès lors que les acteurs sont organisés et regroupés, l'ADEC est en mesure d'accompagner l'ingénierie culturelle : un travail de réflexion pourrait être mené en ce sens afin d'optimiser la façon de présenter cette démarche.

**La Présidente** précise que l'ADEC, dans cette perspective de création d'emplois, ne vise pour l'heure que les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, pour les autres disciplines cela viendra certainement plus tard.

**Denis LUCIANI** souligne que le volume indiqué des programmes européens est important, selon lui, il faut insister sur l'ingénierie qui permettra d'augmenter le volume, cela relèverait d'un défi fondamental pour l'avenir.

**Gérôme BOUDA** s'interroge quant à l'intérêt d'avoir un document qui présenterait des annexes précises, avec une reconnaissance de caractères, pour un travail plus confortable.

**La Présidente** oppose que les documents ne sont transmis que trop tardivement pour que les services administratifs puissent effectuer le travail demandé.

Aucune prise de parole supplémentaire n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

**Votants : 47**

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2024-17**.

**2.2- Projet d'avis relatif à la Convention cadre pluriannuelle 2024-2028 entre les Missions Locales de Corse et la Collectivité de Corse** ; rapporteur Fabrice OGLIASTRO pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Fabrice OGLIASTRO pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 47**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2024-18**.

**2.3- Projet d'avis relatif à l'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2024/2025** ; rapporteure Cécile LIBERATORE-RUGGERI pour la commission « Lingua corsa e u so sviluppu ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Cécile LIBERATORE-RUGGERI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 47**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2024-19**.

**2.4 - Projet d'avis relatif à l'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2024/2025 ;** rapporteure Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour la commission « Précarité-solidarités, santé et cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

**La Présidente** remercie Julie PANTALONI-BARANOVSKY pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

**Votants : 47**

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis **2024-20**.

**Hyacinthe CHOURY** souhaite intervenir après le vote, se déclarant pleinement satisfait sur plusieurs aspects de ces dispositifs qui ont été simplifiés, complétés et mieux organisés, à budget constant malgré des difficultés budgétaires actuelles : sur ces aspects, la commission a été élogieuse. De même la structure du document a considérablement été améliorée et offre ainsi, une meilleure lisibilité (pour les personnes et organismes qui souhaitent bénéficier de ces dispositifs) tant en termes de compréhension, et d'adéquation avec les objectifs de la Collectivité, à poursuivre. En revanche, s'agissant du livret lié à l'instruction de la mise en œuvre de ces mesures, il n'est pas compréhensible, il est incomplet et présente des erreurs.

Il indique que la Direction Générale Adjointe s'est engagée à résoudre la plupart des points discutables, par un nouveau modèle d'arrêté d'attribution (ou de convention) qui introduirait les points qui ont fait l'objet d'accords (acompte...) ; il conviendra de veiller à la modification de ce livret dans sa partie opérationnelle.

**La Présidente** confirme que ces dispositifs sont complexes, qu'une refonte globale du règlement général aux associations est en cours, avec des éléments soulevés qui ne dépendent pas de la capacité de la DGA à intervenir. Effectivement, cette refonte aura, par voie de conséquence, des répercussions sur les autres règlements d'aides.

**Hyacinthe CHOURY** précise que les associations n'ont jusqu'à présent, pas été associées à ce travail et qu'il conviendrait qu'elles le soient, afin de ne pas rencontrer de nouveau, les mêmes difficultés.

\*\*\*

**3/ Délibération portant modification de la délibération CESECC 24-15 relative à la composition de la commission ad hoc « système éducatif » ;**

**La Présidente** rappelle que les compositions des différentes commissions sont approuvées en séance plénière : des inscriptions et des suppressions ayant eu lieu, aussi, cette délibération portant composition de la commission *ad hoc* « Système éducatif » est donc soumise à nouvel examen.

**André ANGELETTI** souhaiterait faire partie de cette commission. Il pensait avoir fait la démarche d'inscription dans les délais impartis mais un problème d'envoi de mail n'a pas permis à l'administration d'enregistrer sa demande.

De la même façon, **Jean-Jacques RIUTORT** souhaite intégrer la commission *ad hoc* « Système éducatif » car il déclare avoir été très occupé et n'a pas pu s'inscrire dans les temps impartis.

Tenant compte des 2 nouvelles demandes d'inscription, la présidente soumet au vote la délibération portant modification de la composition de la commission *ad hoc* « système éducatif ».

**Votants : 47**

NPV : 0

Abstention : 2 (*Gérôme BOUDA, Jean-Pierre GODINAT*)

Contre : 0

Pour : 45

Cette délibération est adoptée, et **la Présidente** rappelle qu'elle entérine la composition de la commission *ad hoc* « système éducatif ».

\*\*\*

#### **4/ Questions diverses :**

**La Présidente** porte à la connaissance de l'Assemblée, une demande de communication émanant de la CGT et portée par Charles CASABIANCA, inhérente à la situation politique nationale.

**Charles CASABIANCA** indique qu'il s'agit d'une demande de motion qui trouve écho à l'introduction de la Présidente quant à la situation politique actuelle et annonce que le texte sera présenté par Hélène FILIPPI.

S'agissant de l'examen des motions, la Présidente rappelle qu'elles doivent être déposée dans la limite de l'heure de suit l'ouverture de la séance. Toutefois, elle propose au rédacteur de faire lecture de cette communication qui sera annexée au procès-verbal.

**Charles CASABIANCA** souscrit à cette proposition.

**Hélène FILIPPI** fait donc lecture de ladite motion :

*« Considérant que la montée de l'extrême droite constitue une menace sérieuse pour la démocratie, les droits de l'homme, la cohésion sociale et la paix dans notre pays,*

*Rappelant les valeurs fondamentales de tolérance, de diversité, d'égalité et de solidarité qui doivent guider nos actions en tant qu'institution représentative de la société civile,*

*Conscient de la responsabilité qui incombe au Cesec en tant que Conseil économique, social, environnemental et culturel de promouvoir le dialogue, la compréhension mutuelle et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion,*

*Tenant compte de la précarité croissante dans notre société, qui expose de nombreuses personnes à des difficultés économiques et sociales importantes, créant un terreau fertile pour l'émergence de mouvements extrémistes,*

*Sachant que la montée de l'extrême droite peut être alimentée par divers facteurs, tels que les inégalités sociales, la précarité économique, le chômage, la marginalisation des groupes vulnérables, la xénophobie, le rejet de la diversité culturelle, ainsi que la propagation de discours de haine et de peur,*

*La CGT de Corse exprime sa profonde préoccupation face à la montée des discours et des actions extrémistes qui menacent les valeurs démocratiques et les principes de liberté et d'égalité ;*

*Affirme son engagement à lutter contre l'extrémisme sous toutes ses formes en favorisant le dialogue interculturel, la promotion de la diversité et le respect des droits de l'homme ;*

*Encourage les autorités publiques, la société civile, les médias et les citoyens à s'unir pour contrer l'extrémisme et à promouvoir une culture de paix, de respect et de solidarité ;*

*S'engage à renforcer ses actions et ses initiatives pour sensibiliser, informer et éduquer sur les dangers de l'extrémisme et sur l'importance du vivre-ensemble dans une société démocratique et pluraliste ;*

*Souligne l'importance de s'attaquer aux racines de l'extrémisme en luttant contre la précarité, les inégalités sociales, en promouvant des politiques inclusives et équitables qui favorisent la cohésion sociale et le bien-être de tous les citoyens, et en renforçant les mécanismes de protection sociale pour les plus vulnérables. » 1.03.45*

**La Présidente** remercie Hélène FILIPPI et indique que cette déclaration rejoint son propos liminaire d'introduction.

**Jean-Pierre GIUDICELLI** souhaiterait que soit ajoutée la mention « extrême-gauche » pour équilibrer les extrêmes.

**La Présidente** préconise que la question des extrêmes ne soit pas à l'ordre du jour.

#### **Autres points d'actualité :**

**La Présidente** informe que le 4 juillet, se déroulera, à Linguizzetta, une table ronde relative à l'autonomie alimentaire à laquelle François CASABIANCA participera afin de présenter le rapport « Manghja Nustrali », qui fait suite au lancement de la démarche de territorialisation de la planification écologique annoncée le 15 mars dernier à Ajaccio.

**La Présidente** souligne l'intérêt du travail effectué, qui a un retentissement important puisqu'il s'agit de la 8<sup>ème</sup> présentation de l'auto-saisine.

Par ailleurs, dans le cadre de la réunion qui s'est déroulée avec Antonia LUCIANI, **la Présidente** informe l'Assemblée qu'une note synthétique va leur être proposée, et qui sera adressée à la Conseillère exécutive présentant les principales sources d'interrogations, à laquelle elle s'est engagée à fournir des réponses précises avant la fin du mois de juillet prochain.

**Jean-Pierre GODINAT** rapporte que lors de la commission des Finances, le Président VINCIGUERRA semblait méconnaître le dispositif du type fonds de roulement, auquel faisait référence Antonia LUCIANI et prévoyait, pour sa part, des années à venir difficiles.

**La Présidente**, n'ayant pu participer à la commission, n'avait pas cette information et remercie Jean-Pierre GODINAT de l'avoir partagée. Il est précisé que le fonds de soutien-plutôt qu'un fonds de roulement- devait être proposé et mis en place pour être opérationnel en septembre 2025 et que si tel n'était pas le cas, cela augurerait un début d'année 2025 difficile pour beaucoup d'associations



culturelles. Nonobstant lors de la réunion avec Antonia LUCIANI, elle a sollicité le Conseil afin qu'il contribue à l'évaluation quant aux sommes à provisionner.

Aussi **la Présidente** suggère qu'une note soit adressée à la Conseillère exécutive l'informant que l'ADEC ne semble pas informée de cette procédure qui devrait être en cours car si ce fonds ne devait pas être opérationnel d'ici septembre-octobre 2025, cela voudrait dire que les associations concernées par des renouvellements de convention ou des subventions, rencontreront des difficultés chaque année.

**Gérôme BOUDA** complète que les difficultés budgétaires constatées aujourd'hui pourraient être plus exacerbées en 2025, de façon globale pour la culture en France. Il qualifie cette situation d'inquiétante, car bon nombre d'associations culturelles pourraient disparaître, aussi il est impératif que l'Exécutif n'entraîne pas les acteurs culturels dans cette chute.

**Christian ANDREANI** abonde dans le sens du propos de Jean-Pierre GODINAT et confirme que beaucoup d'associations restent toujours dans l'attente de la perception de leurs subventions et n'ont pas de réponse à leurs interrogations, même ceux qui ont effectué des avances de fonds.

**Christian NOVELLA** s'enquiert du maintien de la date du séminaire sur les dérives mafieuses, initialement prévu le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**La Présidente** répond qu'elle va y venir à la suite.

**Hyacinthe CHOURY** informe l'Assemblée de sa participation en compagnie de François CASABIANCA, à une table-ronde de l'ADEC sur l'étude de mise en œuvre d'un marché d'intérêt national en Corse et qui envisage d'essayer de monter des premières actions (notamment la création de 40 producteurs) ; à cet effet, les agriculteurs (petits ou gros) ont démontré un certain intérêt : ainsi, lundi 22 juillet prochain, une démonstration de carreaux de producteurs aura lieu afin de mettre en évidence, l'intérêt de cette démarche qui agit comme un starter. Il précise que cette manifestation se déroulera sur le parking de la Chambre d'Agriculture à Vescovato en Haute-Corse.

**Pat O'BINE** revient sur la culture et notamment sur les demandes d'évaluation des sommes à provisionner pour le fonds de soutien : les services, en agrégeant toutes les conventions existantes annuelles, devraient être en mesure d'évaluer les sommes à provisionner au titre de ce fonds de soutien ; le CESEC ne disposant pas de ces informations agrégées.

**La Présidente** porte à la connaissance de l'Assemblée, les vice-présidences déjà actées :

- Antoine MARCAGGI (Commission Education Formation Jeunesse) ;
- Hélène FILIPPI (Commission Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative) ;
- Marc NINU (Commission Finances, suivi et évaluation des politiques publiques).

Toutefois, d'autres commissions doivent encore désigner ou élire leur vice-président, compte tenu qu'il a été convenu de ne désigner que les vice-présidences des commissions organiques, à la différence des commissions *ad hoc*, qui doivent désigner en sus un rapporteur.

**La Présidente** confirme la date du lundi 1<sup>er</sup> juillet pour la tenue du séminaire interne sur les dérives mafieuses, puisque l'Assemblée de Corse devrait inscrire son rapport à l'ordre du jour de sa session de juillet.

Pour mémoire, depuis mars 2021, un processus a été initié avec une première réunion, puis 5 ateliers se sont tenus à l'initiative de l'Assemblée de Corse ainsi que leurs synthèses : à partir de ces documents, il conviendra d'avancer sur une position commune -sans préjuger des propositions du Président du Conseil exécutif- et ainsi ajouter les dispositions nouvelles prévues par la loi, et

notamment la confiscation des biens et le statut de repent. Ce séminaire se déroulera en mode mixte (en présentiel de la salle 5 de la Collectivité de Corse / visioconférence). Enfin, le Président du Conseil exécutif avait proposé une réunion mais en raison du contexte politique inédit, cette réunion n'a pu se tenir.

**La Présidente** poursuit sur les conférences liées au processus d'Autonomie, initialement prévues en juin (fiscalité) et juillet (foncier), il est proposé de les reporter à la rentrée afin d'être efficaces et situées au cœur de l'actualité.

**La Présidente** termine par la date de la prochaine Assemblée générale plénière qui se déroulera le 23 juillet prochain à Ajaccio, et qui devrait présenter un ordre du jour particulièrement chargé (cf. en témoigne le nombre de rapports ajournés) indiquant que la Secrétaire Générale a d'ores et déjà transmis, un calendrier prévisionnel des réunions du mois de septembre jusqu'au mois de décembre.

**Jean DAL COLLETTO** se questionne sur la tenue de la prochaine commission Europe, qui ne s'est pas encore réunie.

**La Présidente** assure que cette commission se tiendra le jour qui y a été dédié, soit le mercredi.

**Denis LUCIANI** préconise que le CESECC poursuive les travaux initiés dans le cadre du processus d'Autonomie puisque l'Assemblée de Corse n'a pas été dissoute.

**La Présidente** rassure Denis LUCIANI et explique qu'il ne s'agit que d'un simple report pour des raisons de calendrier.

Au terme de la procédure de remise et d'installation des tablettes par le service téléphonie de la Collectivité de Corse, **Gérôme BOUDA** après en avoir discuté avec la Présidente ainsi que les services techniques, informe l'Assemblée de l'installation à titre gracieux, de l'application de streaming ALLINDI qu'il cogère avec Maria-Francesca VALENTINI, qui distribue plus de 800 films français, italiens et corses.

\*\*\*

**La Présidente** remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 12h10.

## **ANNEXE**

Déclaration CGT



**UNION REGIONALE CGT CORSE**

**Bourse du Travail Émile Reboli – Impasse Patrimoine – 20200 BASTIA**

**Bastia : le 25 juin 2024**

*Objet : Communication au CESECC.*

Considérant que la montée de l'extrême droite constitue une menace sérieuse pour la démocratie, les droits de l'homme, la cohésion sociale et la paix dans notre pays,

Rappelant les valeurs fondamentales de tolérance, de diversité, d'égalité et de solidarité qui doivent guider nos actions en tant qu'institution représentative de la société civile,

Conscient de la responsabilité qui incombe au Cesec en tant que Conseil économique, social, environnemental et culturel de promouvoir le dialogue, la compréhension mutuelle et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion,

Tenant compte de la précarité croissante dans notre société, qui expose de nombreuses personnes à des difficultés économiques et sociales importantes, créant un terreau fertile pour l'émergence de mouvements extrémistes,

Sachant que la montée de l'extrême droite peut être alimentée par divers facteurs, tels que les inégalités sociales, la précarité économique, le chômage, la marginalisation des groupes vulnérables, la xénophobie, le rejet de la diversité culturelle, ainsi que la propagation de discours de haine et de peur,

La CGT de Corse exprime sa profonde préoccupation face à la montée des discours et des actions extrémistes qui menacent les valeurs démocratiques et les principes de liberté et d'égalité ;

Affirme son engagement à lutter contre l'extrémisme sous toutes ses formes en favorisant le dialogue interculturel, la promotion de la diversité et le respect des droits de l'homme ;

Encourage les autorités publiques, la société civile, les médias et les citoyens à s'unir pour contrer l'extrémisme et à promouvoir une culture de paix, de respect et de solidarité ;

S'engage à renforcer ses actions et ses initiatives pour sensibiliser, informer et éduquer sur les dangers de l'extrémisme et sur l'importance du vivre-ensemble dans une société démocratique et pluraliste ;

Souligne l'importance de s'attaquer aux racines de l'extrémisme en luttant contre la précarité, les inégalités sociales, en promouvant des politiques inclusives et équitables qui favorisent la cohésion

sociale et le bien-être de tous les citoyens, et en renforçant les mécanismes de protection sociale pour les plus vulnérables.